

**DELEGATION DE L'EXPLOITATION
DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016

Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

- GIVORS -

SOMMAIRE :

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016	1
1. LISTE DES MARCHES	3
2. APPLICATION DU CONTRAT	4
2.1. Application des tarifs	4
2.2. Autres applications et évolution du contrat	4
3. EXPLOITATION.....	5
3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres.....	5
3.2. Application du règlement et relationnel commerçants	5
3.3. Fréquentations et mouvements	5
3.4. Personnel d'exploitation	8
3.5. Suivi des évolutions réglementaires :	8
3.5.1. Présentation d'un successeur.....	8
3.5.2. Obligation de traitement des bio-déchets.....	9
3.5.3. Interdiction des sacs plastiques	9
4. SUIVI TECHNIQUE.....	9
4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation.....	9
4.2. Travaux	9
5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION.....	10
5.1. Commentaires préalables.....	10
5.2. Comptes de l'exercice.....	10
6. SYNTHESE GENERALE.....	11
6.1. Analyse qualitative du service	11
6.2. Indicateurs qualitatifs.....	11
7. ANNEXES	12

1. LISTE DES MARCHES

- Marché du Centre (mercredi, vendredi, dimanche)
- Marché du Canal (mardi)
- Marché des Vernes (jeudi, samedi)

2. APPLICATION DU CONTRAT

2.1. Application des tarifs

Les tarifs appliqués au cours du 1^{er} semestre 2016 sont restés ceux fixés par délibérations en date du 22 juin 2015 (annexée au précédent rapport).

Les tarifs ont été actualisés au 1^{er} juillet 2016 par référence à l'évolution de 1,16% de la formule de variation contractuelle représentative des charges du service selon délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2016.

La poursuite du processus de remise à niveau des tarifs participe ainsi à l'effort de rétablissement de l'équilibre contractuel sans toutefois régulariser pleinement le solde de l'impact des pertes tarifaires dues par la ville et relatives à l'application partielle de l'évolution des tarifs fixée par le contrat. Il est rappelé que le montant cumulé actualisé du manque à gagner net des redevances à reverser à la ville atteignait 29 150 euros au 31 décembre 2012 frais financiers inclus à parfaire pour tenir compte de l'application des intérêts de retard depuis cette date.

2.2. Autres applications et évolution du contrat

Les montants des redevances prévus au contrat sont mentionnés en annexe.

A noter par ailleurs que le projet d'avenant 3 adressé à la Ville permettant de régulariser l'impact des pertes tarifaires précitées est resté sans suite.

Aucune modification des dispositions contractuelle n'est intervenue au cours de l'exercice.

3. EXPLOITATION

3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres

Aucune modification des périmètres n'est à signaler au cours de l'exercice.

3.2. Application du règlement et relationnel commerçants

Le règlement des marchés en vigueur au cours de l'exercice a été fixé par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2006.

Ce document nécessite une mise à jour ainsi que préconisé à l'occasion des rapports précédents.

Les marchés appartenant au Domaine Public, le Maire et la Collectivité sont seuls titulaires de l'ensemble des pouvoirs de police et prérogatives de puissance publique, qui ne peuvent être délégués. Le contractant de la Ville, qui ne peut bénéficier d'une subrogation légale de la Collectivité, intervient dès lors en appui de cette dernière pour la mise en œuvre des dispositions réglementaires sur le marché.

Dans ce cadre, le Délégué, de manière préventive, suite aux constats sur le terrain, diffuse diverses notes circulaires périodiques diffusées auprès des commerçants pour leur rappeler leurs obligations. Les nouveaux abonnés sont informés systématiquement du contenu du règlement. Les rappels sont aussi effectués par le régisseur directement auprès des contrevenants détectés.

Enfin, lorsque la situation l'exige à propos d'un commerçant contrevenant récalcitrant, un courrier de mise en demeure lui est transmis. Le Délégué transmet à cet effet son dossier au Maire et justifications utiles en cas de recours éventuel.

A l'issue de ces interventions systématiques et sur le terrain, face à un refus persistant de se conformer aux dispositions du règlement, il est impératif que la Ville procède à l'application des sanctions prévues, pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'abord provisoire puis de longue durée de l'intéressé. Ces sanctions, pour les mêmes raisons de prérogatives de puissance publique, sont prononcées par le Maire. Elles sont un acte d'exemplarité pour avoir tous effets pédagogiques sur le terrain et évitent une décredibilisation des efforts accomplis voire la répétition des événements devant une éventuelle impunité.

Le régisseur effectue aussi sur le terrain un contrôle périodique des documents autorisant les commerçants à exercer une activité commerciale sur le Domaine Public, conformément au règlementation des marchés. Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants ne sont pas du ressort du Délégué, mais des administrations compétentes auxquelles le Délégué communique les coordonnées de tout commerçant objet d'une enquête ou facilite l'accès au marché sur toute demande.

3.3. Fréquentations et mouvements

Evolution général du Commerce

Depuis quelques décennies, la situation économique de notre pays se fait durement ressentir sur la consommation des ménages. Malgré la croissance démographique, le recul des dépenses de consommation se poursuit en volume. Celles liées aux produits alimentaires semblent moins affectées par cette situation à la différence des dépenses de loisirs, d'habillement, d'ameublement, de restauration hors foyer et de transports.

Les statistiques nationales montrent une croissance modérée de la consommation alimentaire mais en souligne de profonds changements dans le comportement d'achat et la composition du panier.

D'autre part, le taux de vacance de surface de magasins en centre-ville a augmenté face à la continuité de l'ouverture des centres commerciaux et offres de périphérie des villes. Les marchés, s'ils montrent une résistance supérieure aux boutiques, sont touchés néanmoins par cette situation.

La candidature de nouveaux commerçants peu formés

Dans le contexte économique difficile depuis de nombreux mois, on constate à nouveau que des situations personnelles complexes conduisent certains à tenter une activité de vente sur les marchés qui représente en apparence une solution rapide, aisée et à peu de frais, pour créer sa propre activité.

Or, la réalité est souvent différente :

- Les marchés de forte activité sont composés de commerçants fidèles qui y exercent tout au long de l'année, et l'accueil de nouveaux commerçants y est parfois difficile du fait de la limitation du périmètre ou du grand nombre de commerçants déjà présents sur site pour certaines activités ;
- A l'inverse, les marchés qui affichent une certaine fragilité commerciale ont certes des emplacements disponibles pour de nouveaux commerçants, mais ces derniers, comme les commerçants plus expérimentés, préféreront les rejeter au profit des sites commercialement plus dynamiques.

La conjugaison de ces phénomènes explique en partie le fait que les marchés fragiles ne bénéficient pas – ou pas longtemps – de l'arrivée de ces nouveaux commerçants, alors que les marchés qui sont déjà très prisés doivent faire face à des candidatures souvent difficiles à satisfaire.

Le rôle du délégataire dans ces conditions est de sensibiliser les nouveaux candidats à la nécessité de judicieusement sélectionner les produits qu'ils souhaitent proposer de manière à créer une vraie différence avec les produits déjà présents, et à poursuivre leur présence sur quelques sites susceptibles de pouvoir les accueillir de manière à se construire une clientèle. Ces démarches supposent que ces nouveaux commerçants aient un réel projet professionnel, ce qui n'est pas souvent le cas dans un contexte de crise économique, dont nous disions plus haut qu'il incite de nombreux acteurs à « tenter leur chance » sur les marchés.

L'évolution de certains commerces

Dans le domaine non alimentaire, au cours de ces années de mutation des circuits commerciaux, les réseaux d'approvisionnement des commerçants de marché se sont considérablement concentrés et réduits, les marques nationales écoulant directement leurs soldes ou fins de série, en magasins sous franchise, par internet, en magasins d'usine.

Cette situation explique en partie que certains commerçants expérimentés ne peuvent plus proposer à la vente des articles sur lesquels ils avaient construit leur activité, leur réputation et leur clientèle, dans la mesure où il est devenu difficile parfois même impossible pour eux, de se procurer les marchandises de qualité.

C'est la raison pour laquelle, faute de produits valorisants à commercialiser, un nombre croissant de commerçants se sont rabattus vers un approvisionnement de produits importés, moins variés et de moins bonne qualité. Il faut y ajouter la recherche par les consommateurs d'un bas prix, ce qui conduit les vendeurs à adapter leur offre dans cette gamme de produits pour répondre aux vœux de la clientèle.

Pour ce qui se rapporte à la fréquentation des commerçants abonnés sur la Commune, un état figure en annexe au présent rapport. Cette liste répertorie l'ensemble des commerçants arrivés, présents ou partis au cours de l'année, avec pour chacun les dates des mouvements intervenus (arrivées et départs) durant l'année 2016. Chacun de ces cas a été examiné en commission de marché. On peut noter également, une faible demande d'emplacement, liée sûrement à la conjoncture qui s'est peu améliorée par rapport à 2015. De même, un état statistique est fourni en annexe sur la fréquentation des commerçants non abonnés sur l'ensemble des marchés.

Au-delà du cadre général de l'activité des marchés exposé ci-avant, les mouvements intervenus sur le marché de GIVORS sont les suivants :

Le marché du Centre-Ville

Avec ces trois séances par semaine, le marché du Centre-Ville est sans conteste une réponse pertinente en offre alimentaire, en substitution à un commerce sédentaire de proximité peu développé. Il est de par sa position géographique, un élément structurant de la vie du centre-ville bénéficiant par ailleurs à la fois des flux générés par les services publics à proximité ainsi et d'aspects logistiques comme une desserte transport avec le reste de la Ville ou les villes avoisinantes et du stationnement en volume limité.

Le contexte économique morose rend difficile le maintien du niveau de fréquentation ainsi que le recrutement des commerçants. Il est à noter que le délégataire a néanmoins pu développer une stabilité de l'offre, notamment pour l'alimentaire,

Pour les séances de **Mercredi** et **Vendredi**, le constat reste le même que l'année précédente. L'offre alimentaire tend à disparaître pour les raisons de fréquentation de clientèle moins disponible à ces jours et heures induisant une rentabilité moindre pour les commerçants. Il est difficile d'analyser leur fréquentation autrement que par ce qui est relaté ci-avant, sur les attentes des commerçants, sur la clientèle disponible à ces jours et heures, d'autant plus que ce marché n'offre plus une réelle centralité en terme de synergie de commerce.

La séance du **Dimanche** reste encore le véritable rendez-vous, avec un rayonnement bien au-delà de la Ville, alliant à l'offre commerciale un moment de convivialité. Elle fait le plein à chaque séance ce qui lui permet de maintenir une stabilité. Toutefois, cette séance semble elle aussi connaître une certaine érosion.

Nous avons, toutes séances confondues, 90 abonnés en fin d'année. Les départs d'abonnés qui sont au nombre de 20 ne concernent les activités alimentaires que pour 20% soit 5 commerçants. Pour autant, cela ne signifie pas la disparition de ces activités sur le marché mais soit un changement d'organisation des présences sur les séances du marché (abonnement sur 3 séances, mercredi, vendredi et dimanche devenant uniquement vendredi et dimanche) soit à un retour à un statut de volant. En fait, on observe une désertion de la séance du mercredi, avec une forte proportion de commerçants « produits manufacturés ». En effet l'activité du milieu de semaine reste difficile car elle touche un public restreint.

Le projet de revitalisation du marché, qui a débuté le mercredi 20 janvier 2016, avait comme premier objectif la réorganisation spatiale du marché. Dans le cadre de ce processus de requalification, il est à noter que l'ensemble des commerçants ont été satisfaits dans leur demande d'emplacement. Cette opération a plutôt été accueillie de manière positive tant par les commerçants eux-mêmes que par la clientèle. Il reste à poursuivre ce projet en inscrivant ce site dans une démarche « Marché Propre » en lien avec le Grand Lyon qui a la compétence en matière de nettoyage et de collecte des déchets du marché.

Seule une opération urbaine en centre-ville et sa périphérie doublée d'un projet de requalification du marché, soutenu par une démarche d'ensemble sur ce secteur en matière de circulation, stationnement, de redynamisation du commerce sédentaire viendrait créer des flux bénéfiques au cœur de ville et donc au marché.

Le marché des Vernes :

Malgré le contexte économique préjudiciable pour une dynamisation du marché, ce site connaît une certaine stabilité et apporte une réponse en termes de commerce de proximité pour le quartier sur la base de deux séances hebdomadaires ; le jeudi matin et le samedi après-midi. Le nombre d'abonnés reste à l'identique (25). Il se veut aussi un lieu de rendez-vous pour la population, positionnant cette activité comme un élément structurant de la vie sociale de ce quartier.

Le marché Canal :

Ce site qui n'accueille aujourd'hui qu'un seul commerçant devrait, selon nous, être englobé dans la réflexion générale du commerce non sédentaire sur la Ville. Il offre de par sa position un véritable emplacement naturel pour une activité de marché, et cela en raison d'efficacité commerciale. L'objectif étant de fournir à la population une offre commerciale globale, complémentaire du commerce sédentaire en renforçant les synergies et permettre ainsi un renouveau d'attractivité, augmenté du surplus de convivialité qui l'accompagnerait.

Météorologie

L'influence des conditions climatiques sur la fréquentation des marchés est de plus en plus sensible avec quelque fois des alertes météo trop précautionneuses qui peuvent rebuter certains commerçants à participer aux séances. Il y a quelques années, ces conditions exceptionnelles n'avaient aucune conséquence sur la venue des consommateurs et la présence des commerçants ; cela est moins le cas aujourd'hui.

L'exercice 2016 a été marqué par une pluviométrie peu élevée, à l'exception d'épisodes intenses et des épisodes de forte chaleur puis une fin d'année relativement froide.

3.4. Personnel d'exploitation

L'équipe affectée au secteur d'exploitation est constituée de :

- un responsable régional appuyant le responsable d'exploitation
- un responsable d'exploitation : M. Didier CHARVERON
- un régisseur encaisseur : Mr Magid BENKHEIRA

soit un effectif de trois salariés, étant précisé que pour certains d'entre eux la notion de temps partiel correspond au besoin du service.

3.5. Suivi des évolutions réglementaires

3.5.1 Présentation d'un successeur

L'avènement du droit conféré aux abonnés de présenter un successeur introduit par l'article 71 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 –codifié à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités locales - dite « Loi Pinel », devrait donner lieu à des illustrations dans les mois à venir de plus en plus nombreuses.

En dépit de diverses circulaires préfectorales rappelant l'attribution des emplacements sur le domaine public à titre précaire et révocable, des tentatives de spéculations financières pourraient voir le jour, au détriment de la survie économique des nouveaux entrants.

3.5.2 Obligation de traitement des bio-déchets

L'obligation de tri et de traitement des bio-déchets a été généralisée au 1^{er} janvier 2016 et concerne tous les marchés qui produisent plus de 10 tonnes de bio-déchets par an. A noter que l'obligation de tri et de valorisation des bio-déchets sera généralisée à tous les professionnels (y compris pour ceux produisant moins de 10 tonnes/an) à compter de 2025.

3.5.3 Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - codifié à l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente.

Les commerçants des marchés ont mis en place progressivement des solutions de substitution depuis le 1^{er} juillet 2016.

4. SUIVI TECHNIQUE

4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation

Il n'existe en l'état aucun matériel sur site dont la responsabilité incombe au Délégué. Concernant l'entretien courant, le Grand Lyon prend en charge financièrement et matériellement le nettoyage du périmètre des marchés à l'issue de chaque séance et également, à chaque fois que cela s'avère nécessaire, l'entretien des réseaux électriques, de l'éclairage, d'eau et d'évacuation reste sous le contrôle de la Ville.

4.2. Travaux

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage de son emplacement.

5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION

5.1. Commentaires préalables

Concernant la représentation des documents comptables aux commerçants abonnés (droits de place et prestations diverses), il est rappelé que le décompte détaillé et personnalisé est remis systématiquement aux intéressés lors des modifications tarifaires, des modifications d'étal ainsi qu'à tout nouvel abonné.

5.2. Comptes de l'exercice

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982 et annexé audit rapport.

Dans une optique de meilleure structuration financière de l'entreprise, et afin de concentrer ses capacités d'investissement, l'entreprise utilise sous forme locative le plus souvent, les matériels nécessaires aux tâches à accomplir par elle (matériels roulants, remorques, abris mobiles, etc..).

La photographie des comptes de l'exercice en cours reste similaire à celle de l'année antérieure dans sa structuration. Le résultat de l'activité reste bénéficiaire mais on retrouve la poursuite de la baisse des recettes déjà amorcée depuis 2014, essentiellement liée en partie aux motifs évoqués au chapitre 3.3. Celle-ci touche aussi bien l'activité alimentaire pour les abonnés que les produits manufacturés abonnés ou non.

Les dépenses, quant à elles, connaissent une sensible diminution liée pour une part à la non tenue de la Foire d'été.

Il reste à rétablir l'équilibre économique du contrat, tel que prévu à son origine, en raison des modifications intervenues, comme évoqué au chapitre 2.2. Le manque à gagner persiste, reportant l'équilibre de l'exploitation ainsi que le début de rémunération du Délégué.

Les relances faites auprès de l'autorité municipale pour engager une régularisation de cette situation n'ont pas trouvé écho au cours de cet exercice.

Nous restons en ce sens à la disposition de la Ville.

6. SYNTHESE GENERALE

6.1. Analyse qualitative du service

L'entreprise délégataire intervient dans les domaines prévus au contrat : le placement, la perception des droits de places, la fourniture et la mise en place éventuelles de matériel aux commerçants, les interventions d'entretien précisées, et d'autres interventions complémentaires telles que la réalisation d'opération d'animation ou de communication. La Ville ou la Communauté d'Agglomération assument les autres tâches et le présent rapport s'interdit de commentaires à ce propos.

Au cours de l'exercice 2016, l'entreprise a assuré l'ensemble des tâches lui revenant contractuellement dans des conditions n'ayant fait l'objet d'aucunes remarques particulières. Cette situation témoigne de la qualité des prestations réalisées par le délégataire pour ce qui le concerne.

L'Entreprise a continué de veiller à la bonne tenue des marchés, au maintien des activités existantes et au recrutement pour étoffer l'offre ou palier aux départs ou cessations d'activité pour faire de ces rendez-vous hebdomadaires un moment de rencontre et de convivialité pour la clientèle.

Le Délégataire a également tenu son rôle de garant du bon respect des règles et est intervenu, si besoin, pour sanctionner dans le cadre des mises en demeure, les contrevenants. De ce point de vue, nous avons saisi l'autorité Municipale par un courrier en date du 11 avril 2016 sur le comportement incivil de Mr BRAHMI Moktar-Hafid pour une demande de sanctions.

L'ensemble des séances sont sous l'autorité d'un régisseur et d'un régisseur-placier afin d'assurer une meilleure cohérence de gestion du site. Ces derniers sont en contact avec les services Municipaux. Cela permet un rapport sur les principaux faits de la séance du jour et un échange rapide entre la Ville et l'entreprise gestionnaire.

Ceci a nécessité la poursuite de la collaboration constructive entre le Délégataire, les différents Services de la Ville, et autres intervenants sur le marché. La qualité de ce partenariat a pour résultante une véritable efficacité opérationnelle et des actions menées bien souvent en temps réels.

6.2. Indicateurs qualitatifs

Lors de l'exercice 2016, l'ensemble des interventions, lors des séances de marché, ont été réalisées par le délégataire tant sur le plan contractuel que technique, conformément aux dispositions prévues au contrat. Il en est de même pour celles relatives aux rapports avec les usagers commerçants.

Il est noté notre participation aux réunions de la commission des marchés organisées les 25 Avril et 14 Octobre au cours de l'exercice 2016.

Elles ont fait l'objet d'un compte-rendu.

Le 5 janvier 2016, un courrier est adressé à la Ville de Givors relatif aux opérations de requalification du marché du centre-ville avec en pièces jointes copie des correspondances adressées à l'ensemble des commerçants abonnés et non abonnés.

Le 29 février 2016 nous adressons un courrier à Mr AKKUYU Mustafa relatif à sa demande d'attribution de place permanente. Un refus en réponse lui a été adressé en regard de son statut de non-abonné.

Le 20 octobre 2016, une note est adressée aux commerçants concernant leurs obligations en matière de respect des horaires de fonctionnement des marchés.

Le 7 novembre une note est adressée aux commerçants concernant les séances du 25 décembre 2016 et du 1^{er} janvier 2017. Celles-ci tombant un dimanche, elles seront comme habituellement remplacées par une séance d'après-midi les 24 décembre et le 30 décembre 2016.

Le délégataire a aussi participé, en fonction du besoin, à d'autres réunions à l'initiative de la Ville permettant de faire un point ou d'approfondir certains aspects de la mise en œuvre de l'activité déléguée.

Le délégataire a été associé à la mise en place de l'opération « **Défi Run** » du 19 juin 2016 afin de faire les aménagements du marché nécessaires pour accueillir cette course dans les meilleures conditions.

7. ANNEXES

- Liste des commerçants abonnés,
- Statistiques annuelles de fréquentation des non-abonnés 2015-2016,
- Rapport financier,
 - a) compte des exercices 2016, 2015
 - b) budget global d'exploitation détaillé des marchés,
- Tarifs.

Liste Clients

CENTRE ME - VE - DI (GIVORS)

Mercredi Vendredi Dimanche

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. AUTHIER Sylviane	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/05/1960	
Mme BOUDIR Rachida	PIZZA	30/06/2008	
M. BOUREKHIS Abdelouaheb	BOUCHER HALLAL	01/12/2000	
M. BRAHIMI Abdelouhab	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/07/2000	
M. BRAHMI Rachid	FRUITS ET LEGUMES	01/01/2003	
M. BRAHMI Farid	FRUITS ET LEGUMES	01/01/1984	
M. BRAHMI Lounes	CONFECTION	01/07/2000	
M. BRAHMI Omar	FRUITS ET LEGUMES	01/01/1995	
M. CELIKOZ Mehmet	EPICERIE	01/10/1991	
M. CHERIFI Abdelkrim	BOUCHER HALLAL	01/03/2000	
M. CHEVROT Frédéric	PRODUCTEUR FRUITS	01/07/1971	
M. ERTEKIN Alper	FRUITS ET LEGUMES	01/03/2001	
M. FLAVIN Patrick	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/10/1988	
M. GLEVAREC Jacky	PRODUITS DE LA FERME	01/01/1989	
M. GUESMIA Khaled	ROTISSEUR	01/03/2004	
M. MEZIANI Wahid	ROTISSEUR	01/04/1996	
M. MOKRANI Hadjira	PIZZA	01/10/2006	
M. NAKACHE Monique	CHAUSSURES	01/01/1963	
M. N DIAYE Moktar	ARTISANAT AFRICAIN	01/05/1979	30/09/2016
M. NDIAYE Moktar	ARTISANAT AFRICAIN	01/05/1979	
M. PAGES Alain	VETEMENTS DE TRAVAIL	01/11/1994	
M. SALAH Imad	BOULANGERIE PATISSERIE	01/01/2005	
M. SAS EGEA	FROMAGER	01/01/2012	30/09/2016
Mme SICLERE Angèle	BONNETTERIE	01/01/1971	
M. TCHOULFAYAN	FRUITS ET LEGUMES	01/01/1955	
M. USAI Pierre	PRODUITS ITALIENS-ESPAGNOLS	01/01/2014	31/03/2016

Total Clients : 26 dont 23 présents et 3 parti(s).

Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

Situation au 31/12/2016

Liste Clients**CENTRE ME - VE (GIVORS)**

Mercredi Vendredi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. BRAHMI Smaïn	FRUITS ET LEGUMES	01/10/2012	
M. CHAVAS Christian	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/07/1972	
M. FRECON Olivier	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/01/1995	
M. HASSEN Abdelaziz	CHAUSSURES SPORT	01/04/1997	
M. LARAFA Faten	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. NOEL Patrick	CONFECTION	01/01/1985	
M. POULENARD Mathieu	PRODUCTEUR MARAICHER	01/01/2011	

Total Clients : 7

Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

Situation au 31/12/2016

Liste Clients**CENTRE ME - DI (GIVORS)**

Mercredi Dimanche

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. ACAR Ali	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. AKTEPE Ali	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. BAIKECHE Amar	CONFECTION	01/04/1991	
M. CINAR Nihat	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. DJEDDOU Amara	TISSUS	01/01/1971	31/03/2016
M. KISAKAYA Mehtat	CONFECTION FEMME	01/07/2016	
M. LAHYANI Gilbert	CONFECTION	01/07/1986	
M. TESTARD Elie	BAZAR	01/04/1991	
M. USAI Pierre	PRODUITS ITALIENS-ESPAGNOLS	01/01/2014	
M. VALETTE Gérard	CHARCUTIER	02/01/1987	

Total Clients : 10 dont 9 présents et 1 parti(s).

Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

Situation au 31/12/2016

Liste Clients**CENTRE VE - DI (GIVORS)**

Vendredi Dimanche

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. BRAHIMI Abdelouhab	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/07/2000	
M. CHATER Amar	BISCUITERIE	01/04/2016	
M. CROZON Jaques	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/01/1955	31/03/2016
Mme GUDET Yvette	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/01/1955	
M. GUERRA Dominique	FLEURS COUPEES	01/03/2000	
M. KEBE Sérigne	ARTISANAT AFRICAIN	01/07/1985	31/03/2016
M. MOULIN Charles	CHARCUTIER	01/04/1976	
M. N DIAYE Moktar	ARTISANAT AFRICAIN	01/05/1979	
M. VAUDAINE Gilbert	HORTICULTEUR	01/05/1960	

Total Clients : 9 dont 7 présents et 2 parti(s).

Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

Situation au 31/12/2016

Liste Clients**CENTRE MERCREDI (GIVORS)**

Mercredi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. CARBONE Maurice	CONFECTION	01/07/1996	
M. CHELLAGHA Abdenour	LIVRES NEUFS	01/04/2010	
M. DJEDDOU Amara	TISSUS	01/01/1971	
M. ELHARCHE Abdellah	OUTILLAGE	01/04/1996	
M. ELHARCHE Abdelilah	BAZAR	01/04/1996	31/03/2016
M. KAYA Kurtulus	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. PICHOT Yvon	BAZAR	01/01/1984	
M. YUKSEL Abderhaman	CONFECTION	01/01/1990	30/09/2016

Total Clients : 8 dont 6 présents et 2 parti(s).

Liste Clients

CENTRE VENDREDI (GIVORS)

Vendredi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. BERTHET Philippe	VOLAILLES A CUIRE	01/01/1960	
M. BONNARD Gilles	LIVRES OCCASION	01/01/1965	
M. CHATAIGNON Paul	PRODUITS DE LA FERME	01/07/1990	
M. CHATER Amar	BISCUITERIE	01/04/2016	30/09/2016
M. CIZERON Pascal	POISSONNIER	01/07/2014	
M. DESTRAIT Jean Paul	BONNETTERIE	01/01/1991	31/03/2016
M. FAURE Eric	APICULTEUR	01/01/1979	
M. KATCHADOURIAN Pierre	CONFECTION	01/01/2010	31/03/2016
M. MURCIANO Gérald	CONFECTION	01/01/1978	
M. NICOLLET Eric	CHARCUTIER - TRAITEUR	01/01/2002	
M. PELISSIER Patrice	FROMAGER	01/04/1990	
M. VIALLA Maurice	BAZAR	01/04/2010	31/03/2016

Total Clients : 12 dont 8 présents et 4 parti(s).

Liste Clients

CENTRE DIMANCHE (GIVORS)

Dimanche

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. AIDEL	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/04/1996	
M. AKTEPE Ali	CONFECTION FEMME	01/04/2010	30/06/2016
M. AVCI Céral	CONFECTION FEMME	30/09/2010	
M. AZULAI Jean Baptiste	PATISserie	01/07/1985	
M. BAIKECHE Abdelkrim	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. BAIKECHE Mohamed	CHAUSSURES	01/10/2016	
M. BAIKECHE Kémisti	CONFECTION FEMME	01/04/1997	30/06/2016
M. BENSOUNA Abdelkarim	CONFECTION ENFANT	01/05/1985	
M. BIARD Victor	BAZAR	01/01/1984	
M. BIBIMOUNE Larbi	RIDEAUX	01/07/1984	
M. BOUABDELLI Anthony	CONFECTION FEMME	01/01/1995	31/03/2016
M. BRAHIMI Abdelouhab	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/07/2000	
M. BRAHMI Chabanne	FRUITS ET LEGUMES	01/01/1984	
M. BRAHMI Moktar-Hafid	FRUITS ET LEGUMES	01/04/1984	
M. CAPARROS Frédéric	BOULANGERIE PATISserie	01/04/2010	
M. CHATER Amar	BISCUITERIE	01/04/2016	
M. CHELLAGHA Samir	BAZAR	01/04/2010	
Mme CLOcq Sonia	BONNETTERIE	01/03/2000	
M. CROZON Jacques	PRODUCTEUR MARAICHER	01/01/1955	
M. DIOUF N'DIAGA	MAROQUINERIE	01/03/1981	
M. EL BAZ Abdelghani	BAZAR	01/04/2010	31/03/2016
M. EL BAZ Abdelghani	BAZAR	01/04/2010	
M. KAYA Mutlu	CONFECTION FEMME	01/04/2010	
M. KEBE Sérigne	MAROQUINERIE	01/07/1985	
M. KESKIN Elvan	CONFECTION ENFANT	01/10/2016	
M. KHALFAOUI Abdelaziz	LINGE DE MAISON	01/01/1986	
M. LAMOUCHE Brahim	PRODUITS DE BEAUTE	01/10/2016	
M. LAMOUCHE Lotfi	PRODUITS DE BEAUTE	01/01/2000	30/06/2016
Mme LELAY Marie France	LINGERIE FEMME	01/07/1990	30/09/2016
M. MEDINI Ahmed	BISCUITERIE	01/01/2010	
M. MESSAOUD KHELOUF Fayçal	CHAUSSURES	01/10/2016	
M. MUNZER Peter	CONFECTION ENFANT	01/01/1995	
M. SAS EGEA	FROMAGER	01/01/2012	
M. TANDIAN Oumar	MAROQUINERIE	01/07/2000	
M. THOLLET Lucien	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	01/04/1996	
M. VERDELHAN Rémy	APICULTEUR	01/01/1992	

Total Clients : 36 dont 30 présents et 6 parti(s).

Liste Clients

LES VERNES - JEUDI (GIVORS)

Jeudi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
Mme ABROUGHI Zina	CHAUSSURES	01/01/2010	
M. BEN MARZOUGUI Jalal Edine	BAZAR	01/01/2010	
M. BOUREKHIS Abdouaheb	BOUCHER HALLAL	01/01/2000	
M. BRAHIMI Abdelouhab	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/07/2000	
M. BRAHMI Omar	FRUITS ET LEGUMES	01/01/1995	
M. CELIKOZ Mehmet	EPICERIE	01/07/2011	
M. CHATER Amar	BISCUITERIE	01/04/2016	
M. CHERIFI Abdelkrim	BOUCHER HALLAL	01/01/2008	
M. DECKIL Amor	PIZZA	01/04/1999	
M. DEGRANGE Jean François	PRODUCTEUR MARAICHER	01/01/1995	
M. ERTEKIN Alper	FRUITS ET LEGUMES	01/10/2009	
M. ES-SAFI Brahim	BAZAR	01/01/2015	
M. GUESMIA Khaled	ROTISSSEUR	01/01/2014	
M. HAUCHE Mohamed	CONFECTION	01/05/2007	
M. KAYA Kurtulus	CONFECTION FEMME	01/01/2003	
M. KEHIL Hocine	BAZAR	01/11/2005	
M. KIZILTOPRAK Ramès	FRUITS ET LEGUMES	01/04/1997	
M. MEDINI Ahmed	BISCUITERIE	01/10/2009	
Mme MOKRANI Hadjira	PIZZA	01/01/2004	
M. SALAH Imad	BOULANGERIE	01/01/2005	

Total Clients : 20

Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

Situation au 31/12/2016

Liste Clients**VERNES - SAMEDI (GIVORS)**

Samedi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
Mme BOUDIR Rachida	PIZZA	30/06/2008	
M. ERTEKIN Alper	FRUITS ET LEGUMES	01/03/2001	
M. HAMIDOUCH Nabil	CONFECTION FEMME	01/01/2010	
M. KAYA Kurtulus	CONFECTION FEMME	01/01/2003	
M. REZZIK Rachid	FRUITS ET LEGUMES	01/04/2011	

Total Clients : 5

Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République

93190 Livry Gargan

Siret : 449 513 639 000 12 - Ni: FR 78 449 513 639

Situation au 31/12/2016

Liste Clients**CANAL - MARDI (GIVORS)**

Mardi

Nom	Activité	Arrivée	Départ
M. GONON Bernard	PRODUCTEUR MARAICHER	01/01/2005	

Total Clients : 1

STATISTIQUES FREQUENTATION EXERCICE 2016

GIVORS **Marché du Centre** **(me - ve - di)** **Moyennes mensuelles**

Jour de marché	Moyennes mensuelles												Moyenne des moyennes mensuelle	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
mercredi	32,50	35,25	38,75	39,75	51,50	50,40	35,25	31,40	29,75	29,50	38,75	43,75	38,05	
vendredi	37,75	23,00	41,25	37,25	46,00	47,50	37,20	29,00	37,80	41,60	44,75	28,90	37,67	
dimanche	37,20	41,50	49,25	41,50	36,20	52,00	46,80	31,75	41,25	46,25	48,75	42,75	42,93	

GIVORS **Marché des Vernes** **(je - sa)** **Moyennes mensuelles**

Jour de marché	Moyennes mensuelles												Moyenne des moyennes mensuelle	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
jeudi	9,25	12,75	22,25	28,25	27,75	24,20	23,00	14,00	16,50	21,80	22,75	19,85	20,20	
samedi	12,60	14,80	21,90	15,60	18,75	13,75	12,40	3,25	12,25	12,90	9,80	13,00	13,42	

STATISTIQUES FREQUENTATION EXERCICE 2015

GIVORS

Marché du Centre (me - ve - di) Moyennes mensuelles

jour de marché	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne des moyennes mensuelle
mercredi	34,25	38,25	40,50	57,00	66,00	62,25	41,00	19,80	38,60	31,75	42,75	46,20	43,20
vendredi	23,80	27,00	46,25	49,75	52,40	55,50	35,00	22,65	41,00	43,20	50,25	31,60	39,87
dimanche	45,00	46,00	51,40	59,75	62,00	53,75	50,25	31,40	45,75	48,50	51,60	47,50	49,41

GIVORS

Marché des Vernes (je - sa) Moyennes mensuelles

jour de marché	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne des moyennes mensuelle
jeudi	13,25	21,25	30,00	34,00	41,75	33,25	21,80	15,70	17,00	26,60	29,25	22,00	25,49
samedi	15,80	15,25	22,25	22,00	30,00	19,50	9,25	8,75	12,75	13,40	11,75	14,00	16,23

Ville de	GIVORS
----------	--------

Comptes de l' Exercice 2016

RECETTES HT

	Abonnés	Casuels	Total
Marché de la Mairie	78 081,98 €	44 923,87 €	123 005,85 €
Marché des Vernes	9 915,63 €	14 293,78 €	24 209,41 €
Marché du Canal	449,28 €	0,00 €	449,28 €
Foire d'Eté		0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €		0,00 €
Impayés (paiement)	-1 293,73 €		-1 293,73 €
Compensation non indexation	Provision-en attente	2012 6500	0,00 €

TOTAL DES RECETTES	146 370,81 €
---------------------------	---------------------

DEPENSES HT

Redevance forfaitaire		64 500,00 €
Redevance complémentaire	Provision-en attente	1 278,03 €
Budget global d'exploitation		
K = 1,1914	61 500,00 €	73 271,10 €
Animation publicité		50,00 €
Animation marché (Noël)		0,00 €
Frais Financiers sur report		0,00 €
Dotation aux Amortissements		5 993,65 €

TOTAL DES DEPENSES	145 092,78 €
---------------------------	---------------------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 278,03 €
--	-------------------

VILLE DE GIVORS

Gestion des Marchés Forains Communaux
Budget d'Exploitation détaillé - Exercice 2016

K = 1,1914

POSTES	BASES DE CALCUL				Total Annuel	OBSERVATIONS
	Nb	H/mois coef activ	Mois	Base		
1°) FRAIS DE PERSONNEL						
A - SALAIRES BRUTS						
Responsables						
COORDINATEUR RÉGION	0,025		12	2 264	679,10	
RÉGISSEUR	1		12	2 089	25 071,58	
Personnel de terrain						
Agent manutention	0	0,00	0	0,00	0,00	
Agent nettoyage	0	0,00	0	0,00	0,00	
B - COMPL ET CHARG						
			Taux	Base		
Remplacements Congés Payés			10,00%	25 751	2 575,07	
Primes et Heures supplém.			8,50%	28 326	2 407,69	(dont ancienneté)
Charges Sociales			42,50%	30 733	13 061,71	
TOTAL DES FRAIS ANNUELS DE PERSONNEL					43 795,15	

2°) IMPOTS ET TAXES	Taux		Base	Total	OBSERVATIONS
TP sur valeur ajoutée	4,50%		30 733	1 383,00	TP sur équipement et impôts liés à la propriété à charge de la Ville
Autres taxes				0,00	
TP sur matériel	0,00%		0	0,00	
TOTAL IMPOTS ET TAXES				1 383,00	

POSTES	Bases de calcul		MONTANT H.T.	OBSERVATIONS	
	NB	P.U. H.T.			
3°) TRAVAUX/FOURNIT./SCES					
A) ENTRETIEN/MAINTENANCE					
Équipement général					
Enlèvement des déchets	0	0	0,00	Ville	
Nettoyage	0	0	0,00		
Abris mobiles (armatures, bâches)	0	0	0,00		
Circuits électriques	0	0	0,00		
Peintures	0	0	0,00		
Réseaux fourniture fluides bornes edf /eau	0	0	0,00		
Portes d'accès	0	0	0,00		
Désenfumage	0	0	0,00		
Locaux divers	0	0	0,00		
Matériel manutention	0	0	0,00		
Équipement Sécurité Générale					
Alarme incendie	0	0	0,00		
Eclairage de sécurité	0	0	0,00		
R.I.A.	0	0	0,00		
Extincteurs	0	0	0,00		
Disconnecteur	0	0	0,00		
Téléphone	0	0	0,00		
Déplacements	1	6255	6 254,85		
Divers	1	596	595,70		
SOUS-TOTAL A			6 850,55		

POSTES	Bases de calcul	MONTANT H.T.	OBSERVATIONS				
B) FLUIDES Électricité (abt. et conso.) Eau (abt. et conso.)		0,00 0,00	Ville (cf dossier)				
SOUS-TOTAL B		0,00					
C) RÉMUNÉRAT. D'INTERMED. Honoraires Contrôle Technique Promotion / animation		0,00 0,00	Ville Budget séparé				
SOUS-TOTAL C		0,00					
D) FOURNIT. D'EXPLOITATION Matériel abris mobiles Électricité Éclairage et signalisation Plomberie / Serrurerie Recharges extincteurs Billetterie / facturation Récepteurs de détritus Petit matériel entretien Produits d'entretien Divers		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 655,27 0,00 476,56 0,00 357,42	Petites interventions urgentes				
SOUS-TOTAL D		1 489,25					
E) ASSURANCES Resp. Civ. d'exploitation Vols et détournements Incendie/Dégats des eaux	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Taux</th> <th>Base</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,005</td> <td>43 795</td> </tr> </tbody> </table>	Taux	Base	0,005	43 795	218,98 119,14 0,00	
Taux	Base						
0,005	43 795						
SOUS-TOTAL E		338,12					
TOTAL TRAVAUX/ FOURNITURES/SERVICES		8 677,92					
4°) FRAIS DIVERS DE GESTION Correspondance (tel, cour...) Fournitures de bureau Petit matériel et mobilier Autres frais sur site		1 012,69 190,62 279,98 131,05					
TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION		1 614,34					
5°) FRAIS DE SIEGE/FRAIS GÉNÉRAUX		17 800,71	8,25% des recettes soit environ				
6°) ALEAS DE GESTION			Non budgétisés				
BUDGET GLOBAL D'EXPLOITATION		73 271,12					

Ville de

GIVORS

Comptes de l' Exercice 2015

RECETTES HT

	Abonnés	Casuels	Total
Marché de la Mairie	78 851,95 €	52 314,86 €	131 166,81 €
Marché des Vernes	10 828,94 €	15 167,56 €	25 996,50 €
Marché du Canal	439,91 €	0,00 €	439,91 €
Foire d'Eté		0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €		0,00 €
Impayés (paiement)	115,26 €		115,26 €
Compensation non indexation	Provision-en attente	2012 6500	0,00 €
TOTAL DES RECETTES			157 718,48 €

DEPENSES HT

Redevance forfaitaire		64 500,00 €
Redevance complémentaire	Provision-en attente	6 403,49 €
Budget global d'exploitation		
K = 1,1779	61 500,00 €	72 440,85 €
Animation publicité (Foire d'Eté)		1 977,00 €
Frais Financiers sur report		0,00 €
Dotation aux Amortissements		5 993,65 €
TOTAL DES DEPENSES		151 314,99 €

**RESULTAT COURANT
AVANT IMPOTS**
6 403,49 €



MAIRIE de la VILLE de GIVORS

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

Convocation : 22 juin 2016
Affichage compte rendu : 4 juillet 2016
Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : M. PASSI
SECRÉTAIRE : G. VERDU

N°6

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PASSI, maire, Mesdames CHARNAY, D'ANIELLO ROSA, GASSA, adjointes, Messieurs KHOUATRA, BENOUI, GAGNEUR, ROUTABOUL, adjoints, Mesdames FORNENGO, KAHOUL, TAIAR, BADIN, STIENNE, FERNANDES RAMALHO, FAY, CHARRIER, PERRIER, PALANDRE, conseillères municipales, Messieurs BAZIN, VERDU, COMBAZ, ALLALI, MELLIES, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux.

ONT DONNÉ PROCURATION : M. SOULIER a donné procuration à M. VERDU, M. SEMARI a donné procuration à M. GAGNEUR, Mme MRAD a donné procuration à M. KHOUATRA, Mme THEVENET a donné procuration à Mme TAIAR, M. HAQUES a donné procuration à M. COMBAZ, Mme BRACCO a donné procuration à Mme BADIN.

REVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE, D'ÉTALAGE ET DE STATIONNEMENT POUR LES MARCHÉS FORAINS DE LA COMMUNE
--

RAPPORTEUR : G. VERDU

Par une délibération en date du 22 juin 2015, le conseil municipal a fixé à compter du 1^{er} juillet 2015 le tarif au m² des droits de place, d'étalage et de stationnement pour les marchés forains de la commune à 0,36 euros H.T pour les forains abonnés et à 0,50 euros H.T pour les forains non abonnés.

En exécution et respect du contrat de délégation du service public pour la gestion des marchés communaux d'approvisionnement, il est proposé au conseil municipal de porter, au 1^{er} juillet 2016, le tarif au m² à 0,37 euros H.T pour les forains abonnés et à 0,52 euros H.T pour les forains non abonnés.

Les commerçants abonnés ayant plus d'un an d'ancienneté, pourront régler par chèque au-delà d'un montant de 121,71 euros.

Les organisations professionnelles intéressées ont été consultées pour avis sur cette augmentation qui par ailleurs, a été présentée lors de la commission des marchés forains en date du 25 avril 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 23 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (PALANDRE, PELOSATO) ET 6 ABSTENTIONS (MELLIES, CHARRIER, FERNANDES-RAMALHO, FAY, BOUDJELLABA ET PERRIER) :

- DÉCIDE de fixer le tarif au m² des droits de place, d'étalage et de stationnement pour les marchés forains de la commune à 0,37 euros H.T pour les forains abonnés et à 0,52 euros H.T pour les forains non abonnés.
- DECIDE de débiter l'application de ce nouveau tarif à compter du 1er juillet 2016



POUR EXTRAIT CONFORME
CHRISTIANE CHARNAY
PREMIERE ADJOINTE

AR PREFECTURE

069-216900910-20160628-DEL_201606_006-DE
Regu le 04/07/2016

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

Convocation : 22 juin 2016
Affichage compte rendu : 4 juillet 2016
Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : M. PASSI
SECRÉTAIRE : G. VERDU

N°6

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PASSI, maire, Mesdames CHARNAY, D'ANIELLO ROSA, GASSA, adjointes, Messieurs KHOUATRA, BENOUI, GAGNEUR, ROUTABOUL, adjoints, Mesdames FORNENGO, KAHOUL, TAIAR, BADIN, STIENNE, FERNANDES RAMALHO, FAY, CHARRIER, PERRIER, PALANDRE, conseillères municipales, Messieurs BAZIN, VERDU, COMBAZ, ALLALI, MELLIES, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux.

ONT DONNÉ PROCURATION : M. SOULIER a donné procuration à M. VERDU, M. SEMARI a donné procuration à M. GAGNEUR, Mme MRAD a donné procuration à M. KHOUATRA, Mme THEVENET a donné procuration à Mme TAIAR, M. HAOUES a donné procuration à M. COMBAZ, Mme BRACCO a donné procuration à Mme BADIN.

REVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE, D'ÉTALAGE ET DE STATIONNEMENT POUR LES MARCHES FORAINS DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : G. VERDU

Par une délibération en date du 22 juin 2015, le conseil municipal a fixé à compter du 1^{er} juillet 2015 le tarif au m² des droits de place, d'étalage et de stationnement pour les marchés forains de la commune à 0,36 euros H.T pour les forains abonnés et à 0,50 euros H.T pour les forains non abonnés.

En exécution et respect du contrat de délégation du service public pour la gestion des marchés communaux d'approvisionnement, il est proposé au conseil municipal de porter, au 1^{er} juillet 2016, le tarif au m² à 0,37 euros H.T pour les forains abonnés et à 0,52 euros H.T pour les forains non abonnés.

Les commerçants abonnés ayant plus d'un an d'ancienneté, pourront régler par chèque au-delà d'un montant de 121,71 euros.

Les organisations professionnelles intéressées ont été consultées pour avis sur cette augmentation qui par ailleurs, a été présentée lors de la commission des marchés forains en date du 25 avril 2016.

AR PREFECTURE

069-216900910-20160628-DEL_201606_006-DE
Regu le 04/07/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 23 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (PALANDRE, PELOSATO) ET 6 ABSTENTIONS (MELLIES, CHARRIER, FERNANDES-RAMALHO, FAY, BOUDJELLABA ET PERRIER) :

- DÉCIDE de fixer le tarif au m² des droits de place, d'étalage et de stationnement pour les marchés forains de la commune à 0,37 euros H.T pour les forains abonnés et à 0,52 euros H.T pour les forains non abonnés.
- DECIDE de débiter l'application de ce nouveau tarif à compter du 1er juillet 2016

POUR EXTRAIT CONFORME
CHRISTIANE CHARNAY
PREMIERE ADJOINTE

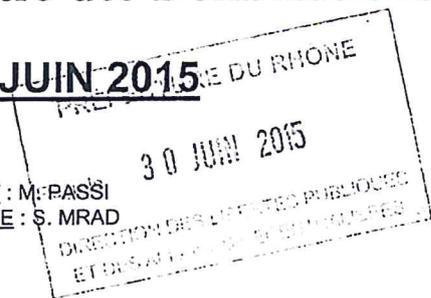


MAIRIE de la VILLE de GIVORS
CONSEIL MUNICIPAL
 Extrait du Registre des Délibérations

SÉANCE DU 22 JUN 2015

Convocation : 16 juin 2015
 Affichage compte rendu : 29 juin 2015
 Conseillers en exercice : 33
 Présents : 30

PRÉSIDENT : M. PASSI
SECRETÉAIRE : S. MRAD



N° 6

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PASSI, maire, Mesdames CHARNAY, D'ANIELLO ROSA, JANNOT, adjointes, Messieurs KHOUATRA, BENOUÏ, GAGNEUR, ROUTABOUL, adjoints, Mesdames FORNENGO, KAHOUL, MRAD, TAIAR, BADIN, STIENNE, THEVENET, BRACCO, FERNANDES RAMALHO, PERRIER, PALANDRE, conseillères municipales, Messieurs SEMARI, BAZIN, VERDU, COMBAZ, ALLALI, HAOUES, BOUTY, MELLIES, BURTIN, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux.

ONT DONNÉ PROCURATION : Mr SOULIER a donné procuration à Mr VERDU, Mme FAY a donné procuration à Mr MELLIES.

REVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE, D'ÉTALAGE ET DE STATIONNEMENT POUR LES MARCHES FORAINS DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : B. D'ANIELLO ROSA

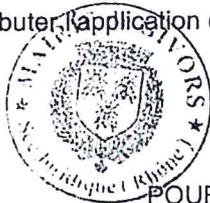
Par une délibération en date du 4 février 2014, le conseil municipal a fixé à compter du 1^{er} mars 2014 le tarif au m² des droits de place, d'étalage et de stationnement pour les marchés forains de la commune à 0,35 euros hors taxes pour les forains abonnés et à 0,48 euros hors taxes pour les forains non abonnés.

En exécution et respect du contrat de délégation du service public pour la gestion des marchés communaux d'approvisionnement, il est proposé au conseil municipal de porter, au 1^{er} juillet 2015, le tarif au m² à 0,36 euros hors taxes pour les forains abonnés et à 0,50 euros hors taxes pour les forains non abonnés.

Les organisations professionnelles intéressées ont été consultées pour avis sur cette augmentation qui par ailleurs, a été présentée lors de la commission des marchés forains en date du 20 mars 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO, FAY par procuration, BOUDJELLABA et PERRIER) :

- DÉCIDE de fixer le tarif au m² des droits de place, d'étalage et de stationnement pour les marchés forains de la commune à 0,36 euros hors taxes pour les forains abonnés et à 0,50 euros hors taxes pour les forains non abonnés.
- DÉCIDE de débiter l'application de ce nouveau tarif à compter du 1er juillet 2015.



POUR EXTRAIT CONFORME
 CHRISTIANE CHARNAY
 PREMIERE ADJOINTE

Animation 2016

Ville de
GIVORS

Société : LES FILS DE MADAME GERAUD

Régisseur : Mr CHARVERON

RA HT/Séance =

REPORT EXERCICE PRÉCÉDENT (1)	HT
Recettes 2016	
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
Total HT 2016 (2)	0,00 €
TOTAL RECETTES (1+2)	0,00 €

Dépenses	Animation de	Date facture	H.T.	T.T.C.	
REMBOURSEMENT	BA	01/0122016		*	50,00 €
TOTAL DEPENSES (3)					50,00 €

Solde disponible (1+2-3) -

50,00 €

Mise à jour le :

22-avr-17